

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 22 juin 2022

DEL_20220622_01

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **19**
De votants **28**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Information du conseil municipal de la démission d'une adjointe au Maire de son mandat de conseillère communautaire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER (arrivée à 19h27) – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (arrivée 18h50) – Stanislas FONLUPT – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Christelle POHON – David PELON – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC – Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

27 juin 2022

Et que la convocation avait été faite le

15 juin 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à V. JULIOT (arrivée à 19h27)
- Denis ROULAND donne pouvoir à S. WAIRY
- Patricia L'ECORSIER donne pouvoir à D. MAHE-VINCE (arrivée à 18h50)
- Stéphanie BURNEL donne pouvoir à L. DUPONT
- Benoît PICHARD donne pouvoir à C. OLIVIER
- Jessica NICOLAS donne pouvoir à L. FREMINET
- Jean-Pierre LE CROM donne pouvoir à J.L. LELIEVRE
- Françoise HAFFRAY donne pouvoir à D. PELON
- Didier NOUZILLEAU donne pouvoir à D. PELON

Absentes :

- Isabelle GUENEGO

Mme Aurélie LE GUNEHEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la lettre de Madame Véronique JULIOT nous informant de sa démission de son mandat de conseillère communautaire qu'elle a adressée au Président de la CARENE en date du 22 avril 2022,

VU les dispositions de l'article L. 273-10 du Code électoral, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le **candidat de même sexe**, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

VU la liste « Ensemble, agissons pour Trignac », désignant les conseillers communautaires lors de l'élection municipale de 2020, désignant comme suivante Madame Laurence FREMINET,

VU la proposition de poste vacant faite à Madame Laurence FREMINET par la CARENE en date du 11 mai 2022,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022



ID : 044-214402109-20220622-DEL_20220622_01-DE

Etant donné que Madame Laurence FREMINET a accepté le poste de conseillère communautaire à la CARENE en date du 11 mai 2022,

Madame Laurence FREMINET est donc nommée Conseillère Communautaire et prendra ses fonctions lors du conseil communautaire en date du 28 juin 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 28/06/2022 - Préfet le :
Reçu en préfecture le 28/06/2022 - Préfet le :
Affiché le 28/06/2022 - Maire le **SLOW**
ID : 044-214402109-20220622-DEL_20220622_01-DE